

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE
LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_220927_074

portant sur

AVENANT N°1 POUR LA RÉILIATION DU MARCHÉ ET INDEMNISATION DU GROUPEMENT TITULAIRE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION DES ESPACES EXISTANTS ET LA CRÉATION D'ESPACES LUDIQUES DU CENTRE AQUATIQUE NAUTILIA A LODÈVE

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus- visés,

VU la décision n°MLDC_220510_034 du 9 mai 2022 qui attribue le marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation des espaces existants et la création d'espaces ludiques du centre aquatique Nautilia au groupement conjoint AGS Architecture et Gruet Ingénierie,

CONSIDÉRANT le vice dans la procédure d'attribution découlant d'une erreur sur le montant figurant à l'acte d'engagement et faussant l'analyse des offres,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un avenant au marché afin de le résilier pour vice de procédure et de ce fait de rémunérer le titulaire pour les prestations réalisées,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure l'avenant n°1 relatif à la résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation des espaces existants et la création d'espaces ludiques du centre aquatique Nautilia, numéro 2022MEO24, notifié le deux juin deux mille vingt deux au groupement conjoint AGS Architecture et Gruet Ingénierie ainsi qu'à l'indemnisation du groupement titulaire pour les prestations réalisées,

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget principal, chapitre 21, article 21318,

- **ARTICLE 4** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le vingt sept septembre deux mille vingt-deux,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Madame Gaëlle LEVEQUE _ Maire de Lodève

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement AGS Architecture (mandataire) / Gruet Ingénierie _ 5 rue de l'Hôtel de ville _ 65000 LOURDES

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Maîtrise d'œuvre pour la rénovation des espaces existants et la création d'espaces ludiques du centre aquatique NAUTILIA à Lodève _ Marché n° 2022MOE24

■ Date de la notification du marché public : 02/06/2022

■ Durée d'exécution du marché public : 36 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 490,70 euros
- Montant HT : 102 453,53 euros
- Montant TTC : 122 944,23 euros

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Suite à la constatation d'un vice dans la procédure d'attribution du marché public, les parties ont convenu de résilier le marché n° 2022MOE24 par accord à l'amiable.

La collectivité s'engage à rémunérer le titulaire pour les prestations réalisées. Aucune autre indemnité ne sera versée.

La collectivité versera les montants suivants, à :

AGS Architecture : 2 810,41 euros HT soit 3 372,49 euros TTC, décomposés comme suit :

- Frais liés au temps de travail : 2 400 euros HT

- Frais de déplacement : 410,41 euros HT

Gruet Ingénierie : 2 777,94 euros HT soit 3 333,52 euros TTC, décomposés comme suit :

- Frais liés au temps de travail : 2 100 euros HT

- Frais de déplacement : 677,94 euros HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cochez la case correspondante.)

Non

Oui

JS

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SALON Julien Architecte Président A G S Architecture	à LOURDES le 15/09/2022	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

JS

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

JS

LS